Educational Opportunities for Girls and Boys

A Commitment to Sex - Equity

Authorized by the Minister of Education

Department of Education
P.O. Box 6000
Fredericton, N.B.
E3B 5H1

1987

Educational Opportunities for Girls and Boys

A Commitment to Sex - Equity

Authorized by the Minister of Education

Department of Education
P.O. Box 6000
Fredericton, N.B.
E3B 5H1

1987

EDUCATIONAL OPPORTUNITIES FOR GIRLS AND BOYS: A COMMITMENT TO SEX-EQUITY

The Department of Education has long subscribed to equal educational opportunities. The history of New Brunswick education is frequently marked by bold attempts to provide for equality: the development of vocational education; the establishment of comprehensive high schools; the declaration of a zero-rejection/integration policy; the continuing efforts to develop an equitable funding model for school programs; and more recently, the commitment to an employment equity plan. The Department now wishes to put in place policies and programs that will ensure equal opportunity for both sexes in the public school.

Sex-equity in a school system is characterized by serious and continuous efforts to assist every individual to grow and develop in a learning environment that is free from bias and sex-role stereotyping. A philosophy of equality encourages every girl and boy to develop abilities, talents, and ambitions to the fullest possible extent.

The barriers that currently limit the possibility of fully achieving the goal of equal educational opportunity are both visible and subtle. The visible barriers include: insufficient numbers of female role-models, lack of directed counselling programs and materials, and a lack of facilities; while the invisible barriers include such intangibles as: school environment, outdated attitudes and narrow expectations. To remove these barriers, it is essential that the philosophy of sex-equity pervade the school. The policies, curriculum, teaching methods,

materials, and the staff's interactions with students must all convey the positive message that every student is an individual worthy of the school's attention.

To provide a framework in which specific sex-equity objectives can be developed and actions aimed at achieving the objectives implemented, it was agreed that a policy document be prepared. The document begins with a review of a number of areas where some progress towards the sex-equity goal has been achieved. Following this background information, a number of specific program and program-related principles are presented together with specific actions to support these principles. The final sections of the document specify the implementation plans with targeted activities for 1988-89 and a description of the ongoing activities, all of which will be reported on annually.

1. PROGRESS TO DATE

A number of initiatives relative to sex-equity have been undertaken by the Department of Education over the past three years. These are summarized below.

1.1 Female School District Superintendents

Since 1977 when the first female was appointed to the position of Assistant Superintendent, the number of women in this senior executive officer position has slowly increased. In the current year (1987-88) there are 9 female superintendents out of a total of 38 (24%) and there are 5 assistant superintendents out of a total of 19 (26%).

1.2 Female School Principals

The total number of school principals is 431. Of this number 101 (23.4%) are female and 5 are senior high school principals.

1.3 Minister's Advisory Committee on Women's Issues in Education

In 1984 an advisory committee on women's issues was formed. This committee was restructured in 1987 and a francophone committee was also formed. Both committees have representation from the major educational bodies in the Province.

1.4 Teachers' Association Committees

Both the New Brunswick Teachers' Association and the Association des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau Brunswick have developed standing committees on women's issues in education and have been developing guidelines to encourage sex equity in the schools. These committees are active in developing resource materials for teachers and in providing inservice education.

1.5 Affirmative Action/Employment Equity Plan

An affirmative action/employment equity plan for Department of Education employees (Part I - Civil Servants) was approved in 1987. The plan includes specific objectives together with target dates for implementation.

1.6 Employment Equity Coordinator

In 1985 the Department named an Affirmative Action/Employment Equity coordinator who has since developed the Department's plan and has also produced materials on employment equity for use at the school district level.

1.7 Bursary Program

The Department initiated a program for bursaries for female teachers who wish to pursue university courses leading to a Principal's Certificate. The first bursaries were awarded in 1986. The program will be expanded in 1987-88 so that all female teachers who wish to pursue this training will be able to do so.

1.8 Women in Leadership Seminar

In 1986 and again this year (1987) the anglophone Professional Development Branch generously supported a Women in Leadership Seminar in cooperation with the Minister's Advisory Committee and the University of New Brunswick Centre for Educational Administration. The seminar attracts female teachers who wish to prepare for positions of added responsibility. In all, approximately 90 teachers have participated in the program.

1.9 Sex Education Curriculum

A sex education curriculum was introduced in 1981 as part of the grade nine health program in anglophone schools. The francophone program, which was introduced in the 1960's in Grade XI, was made compulsory for all students in 1986. Both programs are carefully monitored and revisions are made as required. Teachers must participate in an inservice session prior to teaching the component.

1.10 AIDS Education

Specific curriculum on AIDS will be introduced in the schools this year (1987-88). The lessons will be integrated into existing courses and will be a compulsory part of the program in health, human development and physical education. Students will be admitted to the program with their parents' consent.

1.11 Career-Guidance

A career guidance curriculum for grades seven, eight and nine has been developed and is being piloted during the present year (1987-88) in a number of junior high schools.

1.12 Guidelines for Selection of Materials

An instrument for the screening of print and non-print instructional materials for sex-equity was developed by the francophone curriculum branch in 1985. The instrument is used as an integral part of the process for authorizing materials for the schools.

1.13 Co-educational Technical Studies

The technical studies program in francophone schools is now compulsory in grades 8, 9, and 10. The grade 10 course was introduced for all students in 1986. A co-educational technical studies program for grades seven, eight, and nine has been developed and is currently being piloted in 33 anglophone junior high schools. A senior high school compulsory course in technology has also been initiated on a pilot basis in anglophone schools.

1.14 Non-traditional Careers for Women

A new publication, on non-traditional careers for women, has recently been completed and will be used by guidance counsellors throughout the Province in their counselling programs.

1.15 Science Textbook

A new science textbook for francophone students in Grade 10 is currently being developed and will highlight the contributions of women scientists. It expected that the book will be piloted in 1988.

2. THE PRINCIPLES OF THE SEX-EQUITY PLAN

2.1 CURRICULUM PRINCIPLES

Equality of Access Principle

All courses of study must be accessible to students regardless of the student's sex. No student should be denied access to a course of study because of the student's sex.

Positive Action to Support Principle

1. Ensure that guidance staff use career materials that reflect the contemporary realty of women in the workforce.

2. Develop a statistical database on course enrollments by sex. Schools can make these statistics available to students to assist them in choosing courses. -

3. Ensure that course requirements are not a barrier to female students; e.g., need to change into special clothing with no change area for females.

4. Course descriptions, notices to students and parents, and unbiased counselling can all be used to encourage a better balance of males and females in courses that traditionally attract a disproportionate number of either sex.

Sexism in Instructional Materials Principle

That print and non-print materials prescribed for use in the schools be unbiased and nonsexist.

Positive Action to Support Principle

1. Criteria for detecting sex-role stereotyping in curriculum materials, including audio-visual as well as textual materials, be used as part of the materials' review process.

2. Print and non-print materials that redress the imbalance between the sexes be recommended for specific courses of study.

3. Currently used print and non-print materials that are sex-biased be withdrawn from the prescribed lists as soon as possible.

4. Information sessions on detecting sex-biased material be offered to those who choose and/or review materials for the curriculum.

2.2 STUDENT SERVICES PRINCIPLES

Guidance Service Principle

A school guidance and counselling service should strive to assist both male and female students to recognize the expanding roles of men and women and to encourage the exploration of the full range of options open to them as equals in society.

Positive Actions to Support Principle

1. Provide information on non-traditional careers for men and women.

2. Provide a career exploration program beginning in the junior high school as part of the health and human development curriculum.

3. Develop guidelines and information for visiting post-secondary interviewers and information officers that emphasize the need to use all-inclusive language, and to encourage females to study in non-traditional areas.

Students At-Risk Principle

Female students at-risk are a target population that needs to be identified as early as possible and provided with appropriate services.

Positive Action to Support Principle

1. Prepare information packages on early signs and symptoms of females at-risk for teachers and student services staff at the school level.

2. Establish a clear and direct referral system for identified at-risk female students that can be easily accessed and that eventuates in appropriate services for the student.

3. Provide information sessions on at-risk female students.

4. Collect data on the number of female at-risk students served by each school district. These data should be available on an annual basis.

5. Develop a list of the major service providers for at-risk students and encourage school districts to develop local lists.

Single Parent Student Principle

Single parent and female older students who return to school to complete their graduation requirements need educational services that meet their particular needs.

Positive Action to Support Principle

1. Establish a school-based point of access for support services for single parents and older students.

2. Ensure that community services are aware of the needs of this target group of students.

3. Develop printed materials that provide information on community-based services and encourage students to access these services when they require them.

2.3 SCHOOL ORGANIZATION AND ADMINISTRATION PRINCIPLES

School Environment Principle

Students must be educated in a learning environment that promotes equal opportunity and encourages sex-equity in all aspects of the school's curriculum, policies, teaching methods and assessment procedures, as well as in the attitudes of staff towards each other and towards students.

Positive Action to Support Principle

1. Establish the practice of using all-inclusive (nonsexist) language in all verbal and written communications with students, staff, and parents.

2. Provide equal opportunities for male and female staff to participate in decision-making committees, organizing and leading school programs, and representing the school at district office and at community functions/projects.

3. Develop support documents on establishing a non-sexist school environment.

4. Provide information sessions for school staff on sex-role stereotyping and the need for a positive nonsexist school climate.

5. Examine teaching assignments and determine a fair distribution that is marked by enrichment opportunities for female staff including duty-sharing, exchange teaching, and school organization planning.

6. Develop programs to ensure that female students are represented in mathematics and science courses in equal numbers with male students.

7. Ensure that all student awards are based upon merit and ability rather than upon the sex of the student.

8. Establish a system in which data are collected on a regular basis on sex-ratios within school programs and activities. This information should be shared with staff, students, and parents.

Extra-Curricular Principle

Students must have opportunities to use their abilities and skills in activities and programs beyond the regular classroom curriculum. These co-curricular and extra-curricular activities must be available to all students without the limitations imposed by bias and sex-role stereotyping.

Actions to Support Principles

1. Allocate budgets in an equitable manner, particularly for programs such as athletics.

2. Establish guidelines and develop strategies that encourage female students to participate in traditional boys' sports and to accept leadership roles.

3. Ensure that both male and female students are equally represented in school musical events, drama productions, art displays, school clubs, student council, yearbook, newspaper.

4. Encourage female students to enter science and mathematics competitions, and provide assistance and support for such activities.

5. Ensure that cooperative education and/or work education programs encourage both female and male students to gain experience in non-traditional jobs and work environments.

3. THE MINISTER'S ADVISORY COMMITTEE ON WOMEN'S ISSUES IN EDUCATION

The role of the Minister's Advisory Committee is to provide advice and counsel to the Minister. In this context, the Committee will be asked to review the various components of the Department's Equal Opportunities Plan to determine how successfully it is being implemented. The Committee may suggest priority objectives to be accomplished within a specific time-frame as a result of its review. It may also suggest that other areas related to sex-equity in the schools be considered as part of the plan.

It is anticipated that the Committee will be actively involved encouraging and promoting the Plan. Members may be asked to visit school districts to talk to trustees, district and school staffs, as well as to students and parents.

The Committee's own workplan for 1988 contains a number of projects, such as a conference for girls, that will support and enhance the implementation of the Equal Opportunity Plan.

4. IMPLEMENTING THE PLAN

It is intended that the Department of Education will assist school districts to implement the sex-equity plan. The following list of activities will form the workplan for 1988 and 1989. A number of the activities are ongoing; and these are listed separately. The annual progress report will include updated information on the ongoing activities as well as newer initiatives.

4.1 ONGOING ACTIVITIES

Some of the following activities were initiated over the past several years and are now fairly well established; others have been introduced as recently as 1987 but are ongoing.

1. Curriculum revision to identify sexism and bias will continue.

2. New print and non-print materials will continue to be screened for bias and sexism as a regular part of the curriculum development process.

3. Provision of career guidance materials on non-traditional careers, broadening options for women, the need for more science and mathematics for females, will continue.

4. Identification of materials for counselling female students at-risk will be continued.

5. Materials on family violence and handling violent behavior in school will continue to be identified and brought to the attention of school personnel.

6. New materials to accompany the child abuse topic in health education for elementary teachers will be provided as they become available.

7. Information sessions, workshops, and seminars on the topic of sex-equity in the schools will be organized in cooperation with the Professional Development Branch and school districts.

8. Provision of bursaries to assist female teachers to obtain the Principal's Certificate will be continued.

9. Participation in the Women in Leadership Seminar will continue.

4.2 FUTURE ACTIVITIES

1988-89

1. Career Guidance - introduce career-guidance programs on a province-wide basis in grades 7, 8, 9.

2. Co-Educational Technical Studies - implement province-wide co-educational technical studies program beginning in grade 7 in anglophone schools. This is a three year program.

3. Expand the statistical data collection system to record course enrollments by sex, male and female early school leavers, and data on achievement of males and females in mathematics.

4. Expand the pilot projects in Lifeskills 110 and Fine Arts 110 in anglophone schools.

5. Develop lists of names of women to serve on provincial committees, boards, task forces, established by the Department.

6. Provide guidelines on sex-bias in print and non-print material for compulsory use by curriculum developers and textbook reviewers.

7. Prepare and distribute preliminary list of appropriate supplementary materials to redress curriculum imbalance.

8. Provide opportunities for the Minister's Advisory Committee on Women's Issues to visit school districts and schools to discuss the issue of sex-equity in school programs and services.

9. Encourage school districts to develop innovative projects and strategies to ensure equal participation of females in the target curriculum areas of mathematics and science.

10. Prepare an annual report on the implementation of the sex-equity plan for public schools.

Possibilités d'éducation pour les filles et les garçons
Un engagement pour l'égalité des sexes

Autorisé par le ministre de l'Éducation

Ministère de l'Éducation
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

1987

Possibilités d'éducation pour les filles et les garçons
Un engagement pour l'égalité des sexes

Autorisé par le ministre de l'Éducation

Ministère de l'Éducation
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

1987

POSSIBILITÉS D'ÉDUCATION POUR LES FILLES ET LES GARÇONS : UN ENGAGEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES

Le ministère de l'Éducation souscrit depuis longtemps déjà à l'égalité des possibilités d'éducation. L'histoire de l'éducation au Nouveau-Brunswick est marquée par de nombreuses tentatives audacieuses en vue d'assurer l'égalité: la mise en place de programmes d'enseignement technique et professionnel, la création des écoles polyvalentes, l'adoption d'une politique de non-rejet et d'intégration, des efforts soutenus pour élaborer une formule de financement équitable des programmes scolaires, et, plus récemment, la promesse d'établir un programme d'égalité des chances. Le Ministère désire maintenant mettre en place des politiques et des programmes qui permettront d'offrir dans le système scolaire public les mêmes possibilités aux deux sexes.

L'égalité des sexes à l'intérieur du système scolaire prend surtout la forme d'efforts sérieux et soutenus pour aider chaque élève à croître et à se développer dans un milieu d'apprentissage exempt de préjugés et de stéréotypes sexuels. Un principe d'égalité ne peut qu'encourager toutes les filles et tous les garçons à développer au maximum leurs aptitudes, leurs talents et leurs ambitions.

Il y a deux types d'obstacles qui empêchent actuellement d'instaurer tout à fait l'égalité de l'éducation : les obstacles visibles et les obstacles subtils. Les premiers comprennent notamment la rareté des modèles de rôles féminins,

l'insuffisance de programmes et de matériel d'orientation à l'intention des filles, et le manque d'installations adéquates. Les deuxièmes sont des facteurs intangibles tels que le milieu scolaire, les attitudes désuètes et les attentes plutôt faibles. Pour éliminer ces barrières, il faut que le principe de l'égalité des sexes se reflète dans tout le système scolaire. Les politiques, les programmes d'études, les méthodes pédagogiques, le matériel d'enseignement et les relations entre le personnel et les élèves doivent tous véhiculer le message positif voulant que chaque élève soit une personne qui mérite l'attention de l'école.

Afin d'assurer un cadre de travail permettant d'élaborer des objectifs précis en matière d'égalité des sexes et de déterminer les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs, il a été convenu de préparer un énoncé de principe de portée générale. Ce document met d'abord en lumière divers secteurs où certains progrès vers l'égalité des sexes ont déjà été accomplis. Suite à ce tableau général, on présente certains programmes spécifiques et certains principes reliés à ces programmes, ainsi que des mesures précises conçues pour appuyer ces principes. La dernière partie du document décrit les plans de mise en oeuvre, les activités en cours, ainsi que les activités prévues pour 1988-1989. Des rapports portant sur ces activités seront présentés annuellement.

1. PROGRES JUSQU'A CE JOUR

Au cours des trois dernières années, le ministère de l'Éducation a mis sur pied certains projets en matière d'égalité des sexes. En voici un résumé.

1.1 Directrices générales de conseils scolaires

Pour la première fois en 1977, une femme a été nommée à un poste de directrice générale adjointe. Depuis, le nombre de femmes à occuper ce poste de haute direction a lentement augmenté. Actuellement (1987-1988), on compte 9 directrices générales sur un total de 38 (24 %) et 5 directrices générales adjointes sur un total de 19 (26 %).

1.2 Directrices d'écoles

Il existe un total de 431 postes de directions d'écoles. De ce nombre, 101 (23,4 %) sont occupés par des femmes, dont 5 sont des directrices d'écoles secondaires du deuxième cycle.

1.3 Comité consultatif au Ministre sur la condition féminine en éducation

Un comité consultatif anglophone sur la condition féminine a été créé en 1984. Ce comité a été réorganisé en 1987 et un comité francophone a aussi été mis sur pied. Les deux comités sont composés de représentant(e)s des principaux groupes d'intervenants en éducation de la province.

1.4 Comités des associations des enseignantes et des enseignants

La New Brunswick Teachers' Association et l'Association des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick ont mis sur pied des comités permanents sur les femmes enseignantes et ont élaboré des lignes directrices pour favoriser l'égalité des sexes dans les écoles.

Ces comités s'occupent activement de l'élaboration de matériel pédagogique destiné au personnel enseignant et de la formation en cours d'emploi.

1.5 Programme d'action positive/d'égalité d'accès à l'emploi

En 1987, on a approuvé un programme d'action positive/d'égalité d'accès à l'emploi pour les employé(e)s du ministère de l'Éducation (Partie I de la fonction publique). Ce programme a des objectifs précis et des dates cibles ont été fixées pour la réalisation de ces objectifs.

1.6 Coordonnatrice de l'égalité d'accès à l'emploi

En 1985, le Ministère a nommé une coordonnatrice de l'action positive/d'égalité d'accès à l'emploi. Depuis, cette personne a formulé le plan du Ministère relativement à ces questions et a préparé du matériel sur l'égalité d'accès à l'emploi destiné aux écoles des conseils scolaires.

1.7 Programme de bourses

Le Ministère a adopté un programme de bourses pour les enseignantes qui souhaitent suivre des cours universitaires menant au certificat de directrice d'école.

Les premières bourses ont été accordées en 1986 pour le secteur anglophone. Le programme sera élargi en 1987-1988 pour que toutes les enseignantes qui le désirent puissent acquérir cette formation. Le secteur francophone entend introduire le programme en 1988-1989.

1.8 Colloque sur les femmes et le leadership

En 1986 ainsi que cette année (1987), la Direction anglophone du perfectionnement professionnel a généreusement contribué à l'organisation d'un colloque sur les femmes et le leadership en collaboration avec le Comité consultatif au Ministre et le Centre d'administration de l'éducation de l'Université du Nouveau-Brunswick. Le colloque s'adressait aux femmes qui veulent se préparer à remplir des postes comportant des responsabilités accrues. Environ 90 enseignantes ont participé à cette activité.

1.9 Programme d'éducation sexuelle

En 1981, un programme d'éducation sexuelle a été annexé au programme d'hygiène de la neuvième année dans les écoles anglophones. La version française, inscrite dans les années 60 au

programme d'études de la onzième année, a été rendue obligatoire pour tous les élèves en 1986. Les deux programmes font l'objet d'une étroite surveillance et sont modifiés au besoin. Les enseignants et enseignantes doivent participer à une session de formation en cours d'emploi avant d'enseigner le programme.

1.10 Sensibilisation au SIDA

Un programme d'études spécial sur le SIDA sera adopté cette année (1987-1988). Les cours seront intégrés aux cours existants et constitueront un volet obligatoire des programmes de santé, de développement humain et d'éducation physique. Les élèves seront admis au programme avec le consentement de leurs parents.

1.11 Orientation scolaire et professionnelle

On a élaboré un programme d'orientation professionnelle pour les septième, huitième et neuvième années. Ce programme fait actuellement (1987-1988) l'objet d'un projet pilote dans certaines écoles du secondaire premier cycle.

1.12 Lignes directrices pour le choix du matériel

La Direction francophone des programmes d'études a conçu, en 1985, une grille d'évaluation du matériel pédagogique imprimé et audio-visuel favorisant l'égalité des sexes. Cette méthode fait partie intégrante du processus d'autorisation du matériel pédagogique destiné aux écoles.

1.13 Enseignement mixte des cours de technologie

Le programme de technologie est maintenant obligatoire pour les 8e, 9e et 10e années dans les écoles francophones depuis 1986. Un programme mixte d'études techniques a été élaboré pour les 7e, 8e et 9e années anglophones. Des projets pilotes sont actuellement en cours dans 33 écoles secondaires du premier cycle. De plus, un cours obligatoire de technologie pour le deuxième cycle du secondaire est actuellement mis à l'essai dans certaines écoles anglophones.

1.14 Carrières non traditionnelles pour les femmes

On a récemment préparé une publication sur les carrières non traditionnelles pour les femmes. Cette publication servira aux conseillers et conseillères en orientation de la province à l'intérieur de leurs programmes d'orientation.

1.15 Manuel de sciences

On prépare actuellement un nouveau manuel de sciences pour les élèves francophones de la dixième année qui soulignera la contribution des femmes de sciences. Le manuel doit être mis à l'essai en 1988.

2. LES PRINCIPES DU PROGRAMME D'ÉGALITÉ DES SEXE

2.1 PRINCIPES TOUCHANT LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Principe d'égalité d'accès

Tous les cours doivent être offerts aux élèves indifféremment de leur sexe. Aucun élève ne doit être refusé à un cours en raison de son sexe.

Actions positives pour le renforcement du principe

1. Voir à ce que la documentation sur les professions utilisée par le personnel d'orientation reflète la réalité actuelle vécue par les femmes sur le marché du travail.

2. Établir une base de données statistiques sur les inscriptions aux cours selon les sexes. Les écoles pourront mettre ces renseignements à la disposition des élèves pour les aider à choisir leurs cours.

3. Voir à ce que les exigences des cours ne constituent pas un obstacle pour les filles; exemple: nécessité de porter des vêtements spéciaux sans salle d'habillage pour les filles.

4. Les descriptions de cours, les notes aux élèves et aux parents ainsi que les services d'orientation sans préjugés peuvent servir à favoriser un meilleur équilibre entre les garçons et les filles dans les cours qui attirent traditionnellement un nombre disproportionné de personnes d'un des deux sexes.

Principe relatif au sexisme dans le matériel pédagogique

Que le matériel imprimé et audio-visuel prescrit dans les écoles soit sans préjugé et non sexiste.

Actions positives pour le renforcement du principe

1. Critères pour détecter les stéréotypes sexuels dans le matériel pédagogique, le matériel audio-visuel et les manuels devant servir dans le processus de révision du matériel.

2. Recommandations de matériel imprimé et audio-visuel pour certains cours précis permettant de corriger le déséquilibre entre les sexes.

3. Élimination, de la liste des ouvrages prescrits, du matériel imprimé et audio-visuel sexiste, et ce le plus tôt possible.

4. Organisation de sessions d'information sur la détection du matériel sexiste pour les personnes qui choisissent ou révisent le matériel des programmes d'études.

2.2 PRINCIPES DES SERVICES AUX ÉLEVES

Principe relatif aux services d'orientation

Un service d'orientation scolaire devrait viser à aider les garçons et les filles à reconnaître les rôles élargis des hommes et des femmes et à encourager l'exploration de toutes leurs possibilités en tant qu'êtres égaux dans la société.

Actions positives pour le renforcement du principe

1. Fournir des renseignements sur les carrières non traditionnelles pour les hommes et les femmes.

2. Fournir un programme d'exploration des carrières au niveau du secondaire premier cycle à l'intérieur du programme de santé et de développement humain .

3. Préparer, à l'intention des interviewers du secteur postsecondaire et des agents d'information qui visitent les écoles, des lignes directrices et des dossiers d'information soulignant la nécessité d'utiliser un langage non sexiste et d'encourager les filles à étudier dans des domaines non traditionnels.

Principe relatif aux élèves à risques

Les filles à risques représentent une population cible qu'il faut délimiter le plus tôt possible et à laquelle il faut fournir les services nécessaires.

Actions positives pour le renforcement du principe

1. Préparer, à l'intention du personnel enseignant et du personnel des services aux élèves dans les écoles, des dossiers d'information sur les signes et les symptômes précoces des filles à risques.

2. Établir un système de référence direct et précis pour les filles à risques identifiées qui soit facilement accessible et permette de diriger les élèves vers les services appropriés.

3. Donner des sessions d'information sur les filles à risques.

4. Recueillir des données sur le nombre de filles à risques desservies par chaque conseil scolaire. Ces renseignements devraient être disponibles pendant toute l'année.

5. Préparer une liste des principaux fournisseurs de services pour les élèves à risques et encourager les conseils scolaires à préparer des listes au niveau local.

Principe relatif aux élèves parents uniques

Les parents uniques et les femmes adultes qui retournent à l'école pour terminer leurs études secondaires nécessitent des services d'éducation qui répondent à leurs besoins précis.

Actions positives pour le renforcement du principe

1. Créer un point d'accès à l'école pour les services de soutien visant les parents uniques et les élèves adultes.

2. Voir à ce que les services communautaires connaissent les besoins de ce groupe cible d'élèves.

3. Préparer de la documentation portant sur les services communautaires et encourageant les élèves à recourir à ces services lorsqu'ils(elles) en ont besoin.

2.3 PRINCIPES RELATIFS A L'ORGANISATION SCOLAIRE ET A L'ADMINISTRATION

Principe relatif au milieu scolaire

Les élèves doivent recevoir leur enseignement dans un milieu d'apprentissage favorisant l'égalité des possibilités et des sexes. Ce principe doit donc se refléter dans tous les programmes d'études, dans les politiques, dans les méthodes d'enseignement et d'évaluation ainsi que dans les attitudes des employé(e)s entre eux/elles et à l'égard des élèves.

Actions positives pour le renforcement du principe

1. Instaurer la pratique d'utilisation d'un langage non sexiste dans toutes les communications orales et écrites avec les élèves, le personnel et les parents.

2. Offrir aux employés masculins et féminins les mêmes possibilités de participer à des comités de prise de décisions, d'organiser et d'animer des programmes scolaires ainsi que de représenter l'école au niveau du conseil scolaire et dans le cadre de projets ou d'activités communautaires.

3. Préparer de la documentation sur la façon de créer un milieu scolaire non sexiste.

4. Donner des sessions d'information au personnel scolaire sur l'élimination des stéréotypes sexuels et la nécessité de créer un climat non sexiste à l'école.

5. Étudier les affectations du personnel enseignant et établir une distribution équitable des tâches caractérisée par des possibilités d'enrichissement pour les enseignantes, notamment le partage des emplois, les échanges d'enseignant(e)s et la planification de l'organisation de l'école.

6. Élaborer des programmes permettant d'avoir un nombre équilibré de filles et de garçons dans les cours de mathématiques et de sciences.

7. Veiller à ce que toutes les récompenses accordées aux élèves soient attribuées en fonction du mérite et des aptitudes plutôt qu'en fonction du sexe des élèves.

8. Instaurer un système permettant de recueillir régulièrement des données sur le nombre de filles et de garçons à l'intérieur des programmes et des activités scolaires. Ces renseignements devraient être communiqués au personnel, aux élèves et aux parents.

Principe relatif aux activités parascolaires

Les élèves doivent avoir la possibilité d'utiliser leurs capacités et leurs aptitudes à l'intérieur d'activités et de programmes ne faisant pas partie des programmes d'études réguliers. Les activités mixtes et parascolaires doivent être offertes à tous les élèves sans restrictions imposées en fonction de préjugés et de stéréotypes sexuels.

Actions positives pour le renforcement du principe

1. Répartir les budgets équitablement, surtout pour des programmes comme les activités athlétiques.

2. Élaborer des lignes directrices et des stratégies pour encourager les filles à participer aux sports traditionnellement masculins et à accepter des rôles de chefs de file.

3. Veiller à ce que les filles et les garçons soient également représentés dans les activités scolaires reliées à la musique, au théâtre, aux expositions artistiques, dans les organismes de l'école, au conseil étudiant, au comité de l'annuaire, au comité du journal.

4. Encourager les filles à participer aux concours de sciences et de mathématiques et fournir de l'aide pour ces activités.

5. Veiller à ce que les programmes d'éducation collective et d'éducation en fonction du marché du travail encouragent également les filles et les garçons à acquérir de l'expérience dans des postes et des secteurs non traditionnels.

3. COMITÉ CONSULTATIF AU MINISTRE SUR LA CONDITION FÉMININE EN ÉDUCATION

Le Comité consultatif au Ministre a pour rôle de conseiller et d'orienter le Ministre. Il sera donc appelé à étudier les diverses composantes du programme ministériel d'égalité des chances pour évaluer son succès. A la suite de son examen, le comité pourra suggérer des objectifs prioritaires à atteindre dans un certain délai. Il pourra aussi suggérer que d'autres domaines reliés à l'égalité des sexes dans les écoles soient pris en considération à l'intérieur du programme.

Il est prévu que le comité participera activement à la promotion du programme. Les membres du comité peuvent être appelés à se rendre dans les divers conseils scolaires pour rencontrer les conseillers et conseillères scolaires, les employé(e)s des conseils scolaires et des écoles, ainsi que les élèves et les parents.

Le plan de travail du comité pour 1988 renferme un certain nombre de projets, tels que des conférences pour les filles, qui appuieront et favoriseront l'implantation du programme d'égalité des chances.

4. IMPLANTATION DU PROGRAMME

Il est prévu que le ministère de l'Éducation aidera les conseils scolaires à implanter le programme d'égalité des sexes. Les activités énumérées dans le présent document constituent le plan de travail pour 1988 et 1989. Certaines activités sont déjà commencées; elles constituent une liste distincte. Le rapport sur l'état des travaux qui sera présenté annuellement fournira des renseignements à jour sur les activités mises en place ainsi que sur les nouveaux projets.

4.1 ACTIVITÉS EN COURS

Certaines des activités ci-après ont été mises en place au cours des dernières années et fonctionnent maintenant relativement bien; d'autres sont plus récentes, certaines n'ayant été entreprises qu'en 1987, mais se poursuivent.

1. Nous continuerons de réviser les programmes d'études pour déterminer s'ils renferment des éléments sexistes et des préjugés.

2. A l'intérieur du processus de conception des programmes d'études, nous continuerons de sélectionner le nouveau matériel imprimé et audio-visuel pour éviter que le matériel choisi soit sexiste.

3. Nous continuerons de fournir du matériel d'orientation professionnelle sur les carrières non traditionnelles, sur les options élargies offertes aux femmes et sur la nécessité d'une plus grande participation des filles aux cours de sciences et de mathématique.

4. Nous continuerons de délimiter le matériel d'orientation disponible pour l'orientation des filles à risques.

5. Nous continuerons de délimiter le matériel sur la violence au foyer et sur la façon de traiter les comportements violents à l'école, et d'en signaler l'existence au personnel des écoles.

6. Nous fournirons, à mesure qu'on pourra se le procurer, le nouveau matériel pour le personnel enseignant de l'élémentaire servant à étayer le problème de l'enfance maltraitée dans le cours de santé.

7. Nous organiserons des sessions, des ateliers et des colloques sur l'égalité des sexes dans les écoles en collaboration avec la Direction du perfectionnement pédagogique et les conseils scolaires.

8. Nous continuerons d'offir des bourses d'études aux enseignantes qui désirent obtenir leur certificat de directrice d'école.

9. Nous continuerons de participer au colloque sur les femmes et le leadership.

4.2 ACTIVITÉS PRÉVUES

1988-1989

1. Orientation professionnelle - introduire, dans le régime pédagogique, des programmes d'orientation professionnelle à l'échelle provinciale pour les 7e, 8e et 9e années.

2. Enseignement mixte des cours techniques - mettre en place, à l'échelle provinciale, un programme d'enseignement mixte des cours techniques pour la 7e année dans les écoles anglophones. Il s'agit ici d'un programme de trois ans.

3. Élargir le système de collecte de données statistiques pour y inclure les inscriptions aux cours selon le sexe, le nombre de garçons et de filles qui quittent l'école prématurément et le rendement des garçons et des filles en mathématiques.

4. Étendre les projets pilotes aux cours Aptitudes à la vie quotidienne 110 et Beaux-arts 110 dans les écoles anglophones.

5. Établir des listes de noms de femmes qui pourraient participer à des comités, commissions, groupes d'études, créés par le Ministère.

6. Fournir des lignes directrices pour les concepteurs des programmes d'études et les examinateurs des manuels relativement au matériel imprimé et audio-visuel non sexiste.

7. Préparer et distribuer une liste préliminaire du matériel supplémentaire pouvant servir à corriger les déséquilibres dans les programmes d'études.

8. Fournir au Comité consultatif au Ministre sur la condition féminine en éducation des occasions de visiter les conseils scolaires et les écoles pour discuter de la question de l'égalité des sexes dans les programmes et les services scolaires.

9. Encourager les conseils scolaires à concevoir des stratégies et des projets innovateurs pour assurer la participation égale des filles dans les domaines cibles des mathématiques et des sciences.

10. Préparer un rapport annuel sur l'implantation du programme d'égalité des sexes dans les écoles publiques.